

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 153

**L'affichage
environnemental**

en cours d'expérimentation

Un étiquetage
multicritères

... en attendant mieux

N° 153 - Septembre 2011 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Errare humanum est, perseverare diabolicum... .. 1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref 2
ACTUALITÉ	La déviation du Taillan 4
	Saint-Geours-de-Maremne : surfaces commerciales 5
	Marche sur le tracé LGV 6
ZOOM SUR...	L'affichage environnemental 9
ENERGIE	Projet de stockage de gaz dans les Landes 12
PROTECTION	Bassin d'Arcachon : Natura 2000 et le futur PNM 14
JURIDIQUE	Porcherie de Trémolat : un arrêté préfectoral annulé 15
RÉSERVES NATURELLES	Etang de Cousseau : le feu 16
BIODIVERSITÉ	SCAP, TVB, ARB, OAFS... 18
COLONNE DES INTERNAUTES	Bienvenue aux forestiers : la sylviculture naturelle 20

Prix du numéro : 5 €

Septembre 2011



Photo de couverture : © vredeseilanden

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Errare humanum est, perseverare diabolicum...

Au fur et à mesure que le temps passe, les évidences sans cesse rappelées par les associations de protection de l'environnement à propos de l'autoroute A65 sont désormais admises d'un nombre croissant de citoyens contribuables, au point que très rares sont aujourd'hui ceux qui osent encore trouver des qualités à cette infrastructure dont la construction après le Grenelle, plus qu'une erreur, aura été une véritable faute. Mais "très rares" ne signifie pas "aucun"...

En effet, nous avons eu la très désagréable surprise de trouver à la page 8 du compte rendu d'activités 2010 de la DREAL Aquitaine⁽¹⁾, sous le titre "A65, l'autoroute Grenelle", un article dithyrambique à la gloire de cet équipement haïssable. Truffé de contrevérités à propos de la sécurité, de la protection des riverains, de l'insertion environnementale, de la protection de l'eau et des milieux humides, de la protection des espèces animales et de leur habitat, cet article, publié à l'issue de l'année mondiale de la biodiversité, est construit comme une véritable ode à l'A65, au point qu'on se demande si son auteur ne serait pas le service communication de sa société concessionnaire.

Au moment où la courbe d'évolution du trafic routier va s'inverser en raison de la prévisible raréfaction des combustibles fossiles et de l'indispensable lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, au moment où chacun sait que vitesse est synonyme de consommation accrue, les "gains de temps significatifs" sont mis en avant sans états d'âme pour justifier l'autoroute Grenelle. C'est révélateur !

Bien sûr, l'A65 est présentée par la même occasion comme un "progrès pour la sécurité des usagers", mais l'article oublie de préciser que cette sécurité, toute virtuelle si l'on se réfère au nombre surprenant d'accidents déjà constatés pour un si faible trafic, est réservée à ceux qui peuvent acquitter un des péages les plus chers de France pour une telle distance. En vantant la sécurité des usagers, la DREAL oublie aussi que le muret central de l'A65 n'apporte qu'une illusion de sécurité car il ne s'oppose ni à la traversée des poids-lourds, ni même des autos ; elle oublie de même la sécurité en cas d'intempéries et les automobilistes en détresse dans l'eau, moteur noyé, alors que la circulation reste possible sur l'ancienne route. Mais elle oublie surtout que les usagers les plus nombreux sont ceux qui, rebutés par le prix prohibitif du péage, continuent à emprunter la route classique rendue plus dangereuse par l'étroitesse des ouvrages de franchissement de la nouvelle autoroute. D'ailleurs, si de nombreux accrochages sans trop de gravité ont déjà eu lieu sur les franchissements par les petites routes, le premier accident mortel s'est produit le 4 août 2011, moins d'un an après l'ouverture, sur une rampe d'accès à un pont franchissant l'A65 à Bernos-Beaulac.

Heureusement que l'A65 a fait l'objet d'un "traitement attentif en matière d'insertion environnementale dès la phase chantier". Ceux pour qui les bruits, les vibrations et les poussières de chaux du chantier ont été insupportables l'ont échappé belle, le trafic aurait pu être tel qu'il avait été annoncé pour justifier l'ouvrage, au lieu d'être notoirement insignifiant... Mais quand bien même, quand on a choisi d'habiter au silence et qu'on est devenu riverain malgré soi, le bruit des camions et voitures, même trop rares pour rentabiliser l'infrastructure, est déjà un bruit excessif que rien ne pourra compenser.

Les riverains confrontés aux nuisances du chantier, puis à l'exploitation de l'autoroute, apprécieront sans doute la notion de "mesures sans précédent en faveur de la protection du cadre de vie et de l'environnement".

Alors que de nombreux puits et des sources ont été asséchés tout au long du tracé et que des pompes et des drainages importants d'eaux souterraines ont été effectués en catimini dans le niveau Miocène aux environs de Bazas pour permettre la traversée de zones humides en déblai, on peut apprécier l'efficacité des mesures prises pour la "protection de l'eau et des milieux humides" qui fait la fierté de la DREAL. Idem pour la "protection des espèces animales et de leurs habitats" quand on sait que les premières destructions d'habitats et d'espèces protégées par les défrichements ont eu lieu bien

Suite page 2...

... Suite

avant que le dossier de demande de dérogations n'ait été déposé. Manifestement, les mesures "sans précédent en faveur du cadre de vie et de l'environnement" n'ont pas non plus empêché que les boues de ruissellement du chantier polluent sévèrement des ruisseaux à écrevisses à pattes blanches dans les Pyrénées-Atlantiques. Cet épisode malheureux pour l'image d'un chantier que ses promoteurs disaient exemplaire a d'ailleurs conduit les agents de l'ONEMA⁽²⁾ à dresser des procès-verbaux et les associations à poursuivre en citation directe les responsables de ces pollutions que l'Etat ne semblait pas décidé à faire juger...

Nous noterons aussi que la DREAL ne semble pas être dérangée par le remblai dans le lit majeur du Ciron et qu'elle considère qu'il suffit d'aménager des passages de circulation étroits sous l'ouvrage pour que ces boyaux peu engageants soient utilisés par la faune. On aimerait y croire mais ce n'est pas aussi simple. Les animaux se méfient des passages étroits qui peuvent se révéler des pièges. A part quelques espèces fouisseuses, et encore, il risque, là aussi, ne pas y avoir beaucoup de trafic...

Enfin, il est vrai que des "efforts sans précédent ont été faits pour répondre aux demandes du Conseil National de Protection de la Nature" puisque, pour ramener à la raison (d'Etat) les membres les plus influents de cette honorable commission, certains d'entre eux avaient été convoqués individuellement par des conseillers du ministre afin que le dossier du maître d'ouvrage soit enfin jugé satisfaisant en matière de compensations environnementales et que soit enfin délivré un avis favorable aux destructions d'espèces protégées et de leurs habitats lors de la seconde réunion du Comité Permanent du CNPN...

Nous noterons enfin que l'obligation de "préserver ou reconstituer 1372 hectares d'habitats d'espèces remarquables" est bien entendu présentée comme une réussite alors qu'avant d'être ainsi "sauvés" ces territoires de compensation étaient pour la plupart des territoires intacts et non menacés. En revanche, le chantier de l'autoroute Grenelle aura occasionné la destruction bien réelle de près de 2000 hectares de milieux naturels...

Qu'est-ce qui va compenser la perte du puits de carbone des arbres arrachés, ou encore la fragmentation des territoires et la perte de fonctionnalités des corridors écologiques ? Ça, le compte rendu d'activités 2010 de la DREAL ne le dit pas.

Décidément, le mal, ce n'est pas tant faire le mal, mais de dire qu'on fait le bien quand on fait le mal et de s'entêter dans cette posture. En l'occurrence, c'est vanter sans pudeur les mérites d'une infrastructure inutile et désastreuse pour l'environnement quand on a justement parmi ses missions les plus nobles la protection de l'environnement.

Par Vison Foutu
Septembre 2011

(1) Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, issue de la fusion de la DRE (Direction Régionale de l'Équipement), de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement).

(2) Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

Nouve

Notées pour vous quelques mois dans le domaine de

Annulation par le Conseil d'État de l'autorisation accordée pour le Cruiser

Pour la troisième année consécutive, le Cruiser (insecticide d'enrobage des semences de maïs) avait été autorisé fin 2009, pour une durée d'un an, par le Ministre de l'Agriculture qui promettait un examen complet de son innocuité à la fin de l'année 2010. Pour le Conseil d'État, cette décision est illégale car, en l'absence d'éléments suffisants pour établir l'innocuité du produit, notamment sur le long terme, le Ministère aurait dû choisir de refuser l'autorisation.

Notre fédération nationale France Nature Environnement, jugeant insuffisante l'évaluation par le fabricant de l'impact du Cruiser sur les abeilles - expérimentation sur 2 ha de maïs quand les abeilles butinent sur 3000 ha ! -, avait déjà obtenu l'annulation de l'autorisation donnée en France pour 2008 et 2009.

Elle attaque maintenant l'autorisation accordée pour 2011 sur le maïs et le colza et réaffirme la priorité de réduire de moitié d'ici à 2018 l'usage des pesticides en France, par l'application du plan Ecophyto. CG

✓ Signez la pétition : www.fne.asso.fr/fr/nos-dossiers/Agriculture/campagne-2011/la-petition.html

Les insectes entrent en résistance

Mauvaise nouvelle pour les agriculteurs américains et pour le semencier Monsanto : Aaron Gassmann et ses collègues chercheurs du département d'entomologie de l'université de l'Iowa ont observé en 2009 la prolifération des chrysomèles du

Illes en bref

ues nouvelles marquantes de ces derniers
de l'environnement.

maïs (*Diabrotica virgifera*) dans des champs de maïs transgénique (maïs Bt) plantés en 2003 dans le but de produire des toxines insecticides à partir de la bactérie *Bacillus thuringiensis* (Bt) et de réduire l'utilisation des insecticides sur les cultures. De plus, la descendance de ces chrysomèles est également résistante au maïs Bt, signe d'une évolution de ces in-

sectes et preuve que l'OGM, conçu pour produire lui-même des toxines insecticides (Cry3Bb) et permettre de se débarrasser des nuisibles, n'est plus efficace. Pourquoi ces mêmes Coléoptères ne trouveraient-ils pas la parade envers un autre OGM, cette fois commercialisé par la société Mycogen qui, pour sa part, produit la toxine Cry34/35Ab1 ?

En France, où l'on observe de plus en plus fréquemment des chrysomèles dans les régions Alsace, Bourgogne et Rhône-Alpes, on a pu remarquer que les populations d'insectes explosent dès lors qu'on cultive du maïs plus de deux années consécutives sur trois, d'où la nécessité de faire des rotations de cultures. Notre fédération nationale France Nature Environnement insiste aussi sur la nécessité de créer des zones refuges où le croisement avec des insectes non résistants permet de limiter la transmission de la résistance. Malheureusement, cela ne suffit plus dans le Midwest aux Etats-Unis (*in* le Monde du 31 août 2011), dans des régions où la chrysomèle est ca-

pable de *"survivre sur du soja et de surseoir un an ou deux à la sortie de terre pour se retrouver dans son cher maïs"*, et ceci malgré les zones refuges.

153 milliards d'euros

La valeur économique des services rendus par les abeilles pour la pollinisation des cultures, soit l'équivalent de 10 % de la production alimentaire mondiale.

- Commissariat Général au Développement Durable -

Dans d'autres pays comme l'Inde, on rencontre les mêmes problèmes avec un coton Bt, encore bien heureux lorsque ce coton Bt n'attire pas d'autres ravageurs comme c'est le cas en Chine.

La technologie OGM n'aurait donc pas tout prévu comme on voulait nous le faire croire. CG

✓ Source : Journal de l'Environnement
1^{er} septembre 2011, Célia Fontaine

Ecophyto : pas de baisse de l'usage des pesticides

D'après les chiffres présentés par le Ministère de l'Agriculture, et alors que l'objectif du plan Ecophyto est de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 2018, et que des moyens considérables sont consacrés à la formation des agriculteurs et à la mise en place d'un réseau de fermes de référence, l'utilisation des pesticides a légèrement augmenté entre 2008 et 2010 : +2,6 % pour les traitements par pulvérisation et +7 % pour les enrobages de semences. Trois ans après le démarrage du plan, c'est un très mauvais signal, et ce même si certaines actions du plan Ecophyto ne font que démarrer et ne porteront leurs fruits que dans quelques années. ■

✓ Source : Communiqué de France Nature Environnement du 27 octobre 2011

BILLET

LA SEPANSO LANDES EN DEUIL

Notre association vient de perdre son secrétaire général. A sa famille, à ses proches, à ses amis, j'adresse ce message de sympathie.



Photo : Mylène CINGAL

Serge Totchilkin m'a toujours fasciné parce que je ne suis jamais parvenu à trouver s'il avait un défaut. Son écoute et sa gentillesse m'ont toujours dérouté. Mais je dois dire aujourd'hui que j'en ai bien profité puisque je faisais régulièrement appel à lui pour des missions de "bons offices" ou pour piloter une réunion qui s'annonçait houleuse, sachant que, lui, ne perdrait pas son calme.

La culture et l'expérience de Serge vont beaucoup nous manquer. Nous allons nous efforcer, grâce à son souvenir, d'agir avec sagesse.

Notre seule consolation, c'est qu'il nous ait quittés en s'endormant paisiblement dans son fauteuil.

Georges Cingal,
Président

Philippe BARBEDIEENNE,
SEPANSO Gironde

Photo : Sébastien LABATUT



Azurés de la sanguisorbe

Comme pour l'A65 dont l'enquête publique s'est déroulée à la même époque, les inventaires de l'étude d'impact ont été bâclés et de nombreuses espèces patrimoniales situées sur le tracé ont été oubliées.

On sait bien que les espèces les plus fragiles se réfugient dans les derniers lambeaux de nature encore un peu préservée mais c'est justement là que les aménageurs ont pris la mauvaise habitude de vouloir faire passer leurs projets, parce que le foncier y est moins cher et parce qu'il y a moins de protestations de riverains. Comble du cynisme, ces routes qu'on fait passer dans les milieux naturels au prétexte de les éloigner des zones habitées servent ensuite d'axes de colonisation le long desquels viennent systématiquement s'implanter zones d'activité et lotissements... Et la nature recule encore et toujours.

Depuis que la maîtrise d'ouvrage est passée de l'Etat au Département et suite à l'effet A65, des inventaires supplémentaires ont été entrepris et, surprise, on a découvert que des espèces patrimoniales étaient impactées, notamment l'Azuré de la sanguisorbe, petit papillon très menacé dont on ne connaît actuellement que deux stations en Aquitaine, dont une seule en Gironde, placée en plein sur le tracé de la dé-

viation... Compte tenu de la qualité des milieux traversés, d'autres espèces rares sont également susceptibles d'être découvertes sur le site si on affine un peu les inventaires.

Face à ce constat, la SEPANSO et trois autres associations régionales qui ne sont pas susceptibles de faire figure d'opposants systématiques au développement (la LPO Aquitaine, le CREN Aquitaine et Cistude Nature), ont cosigné un courrier alertant le Préfet et le mettant face à ses responsabilités.

Bien entendu, à l'heure où sont écrites ces lignes, une demande de destruction d'espèces protégées est en cours de finalisation pour obtenir l'avis favorable du CNPN (Conseil National de Protection de la Nature) mais il faut savoir que, s'il est toujours possible d'endormir certaines réticences en communiquant dans la presse sur les passages à petite faune aménagés sous la route, il sera en revanche impossible de compenser la destruction de la seule station d'Azuré de la sanguisorbe de Gironde. En effet, les azurés sont des papillons spécifiques à une plante hôte, ici la sanguisorbe, qui ont également besoin d'une espèce particulière de fourmis, parasitées par leurs larves. Il n'est pas envisageable de déplacer à la fois les plantes, les papillons et les fourmilières...

En ce qui concerne la SEPANSO, même si nous sommes conscients que l'ouverture d'une nouvelle route peut faire gagner quelques minutes quotidiennes à certains usagers, nous ne sommes pas convaincus pour autant que ce soit la seu-

La déviation du Taillan

va-t-elle détruire la dernière station girondine d'Azuré de la sanguisorbe ?

La déviation du Taillan, en Gironde, est un vieux projet routier d'avant Grenelle qui ressort six ans après avoir fait l'objet d'une DUP (Déclaration d'Utilité Publique) par décret en Conseil d'Etat.

le raison qui motive un chantier tel que celui-ci. D'autres intérêts plus forts sont en jeu, du côté de l'immobilier ou du BTP.

Nous sommes en plein dans la problématique d'un développement qu'on prétend durable mais qu'on souhaite avant tout faire durer, avec les profits immédiats qu'il engendre, tant pis si on va droit dans le mur...

On ne peut se résigner à voir détruire pour de tels motifs les derniers lambeaux de nature et la biodiversité précieuse qui subsiste dans ces secteurs restés très riches aux portes de l'agglomération. Il convient au minimum de "refaire la copie", en incluant cette fois-ci des inventaires faune-flore sincères et sérieux avant de faire une nouvelle enquête publique.

En tout état de cause, ces espaces naturels proches de l'agglomération sont de véritables reliques qui doivent être préservées et non servir de réserve foncière pour tous les projets d'aménagement. Si une déviation doit se faire, il faudra prendre en compte la biodiversité à sa juste valeur et cesser de passer au milieu de nulle part au motif que ça ne dérangerait personne. Il conviendrait peut-être aussi de revoir nos modes de développement et de déplacements en concevant des villes où il n'y a pas besoin de rouler sur des dizaines de kilomètres en auto pour aller travailler, faire ses courses ou emmener ses enfants à l'école. Ceci sans parler de nos mauvaises habitudes qui font qu'environ neuf voitures sur dix observées un matin d'octobre au centre du Taillan n'avaient qu'un seul occupant à bord alors que, parmi elles, un bus circulait presque vide. ■

Saint-Geours-de-Maremmne

61.157 m² de surfaces commerciales ?

La SEPANSO Landes a contesté avec succès la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour la création d'un ensemble commercial d'une surface totale de 61.157 m², sur la commune de Saint-Geours-de-Maremmne.

Lorsque l'on a constaté, suite à la modification réglementaire facilitant le développement ou l'extension de zones commerciales, que la CDAC des Landes validait presque toutes les demandes, la SEPANSO a interrogé la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes (CCIL) puisqu'il fallait craindre à terme la création de nouvelles friches commerciales. Notre demande coïncidant avec celle de commerçants, la CCIL commanda une étude dont les résultats permirent de saisir les limites de la course à la surface commerciale.

La SEPANSO Landes a vu rouge en apprenant que la CDAC avait validé le projet Atlantisud dans une commune comptant moins de 2000 habitants, dans une zone forestière. Le président a donc été mandaté pour former un recours auprès de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC). Une première pour l'association et pour son président qui a rédigé le mémoire !

Le projet, qui comportait un hypermarché de 10.014 m², une galerie marchande de 8.490 m², une jardinerie de 5.914 m², un retail-park de 16.837 m², un magasin de bricolage de 7.500 m² et un centre de marque de 12.402 m², a été attaqué pour des raisons évidentes par la Fédération landaise des associations de commerçants et artisans dacquois et la CCIL.

La SEPANSO Landes a souligné dans son mémoire à la CNAC :

- le non respect de la Convention d'Aarhus (convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice) : les citoyens n'ont pas pu exprimer leur avis ;
- les 1.690 m² de surface commerciale

pour 1000 Landais (moyenne nationale : 1.200 m²) ;

- le non respect de la réglementation : zone de chalandise restreinte au nord ;
- l'anticipation de la création de la LGV (Ligne ferroviaire à Grande Vitesse) : plainte en cours à Bruxelles ;
- la desserte de la zone par un service public pour des intérêts privés ;
- le non respect des orientations de la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) pour éloigner les projets de la bande côtière ;
- la consommation d'espaces naturels : situation pire que l'étalement urbain puisque le projet se situe en zone forestière, loin des zones urbanisées ;
- le bilan carbone global catastrophique : déplacements des consommateurs principalement en auto ;
- le risque de congestion et d'accidents sur le réseau routier.

La SEPANSO Landes a dénoncé une incohérence certaine : l'objectif du Conseil général, en créant cette zone d'activité, était de favoriser une dynamique de création d'entreprises innovantes à Saint-Geours-de-Maremmne ; un tel projet commercial représente une dérive inacceptable, surtout que le département a alloué des fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour soutenir les efforts des centres villes de diverses communes.

Dans le concert de la contestation, la SEPANSO a joué son rôle. Son président a pris la peine d'aller à Paris... Bravo ! La CNAC a annulé la décision de la CDAC. ■

EN BREF

PLAN DE RIGUEUR 2012

François Fillon oublie une niche de 6 milliards d'euros !

Le Premier Ministre, dans le plan de rigueur du gouvernement pour le budget 2012, propose un nouveau coup de rabot de 20 % sur le crédit d'impôt développement durable. Il aurait été beaucoup plus judicieux de supprimer les subventions à la pollution. Avec, à la clé, 5,8 milliards d'euros à récupérer.

Plusieurs rapports récents, dont celui de la sénatrice Nicole Bricq, intitulé "Prélèvements obligatoires 2007-2012 : un quinquennat d'incohérences et d'injustices" ⁽¹⁾, et celui de la mission Sainteny pour le Conseil d'Analyse Stratégique sur "les aides publiques dommageables à la biodiversité" ⁽²⁾ contiennent de nombreuses propositions qui auraient l'avantage de supprimer les subventions à la pollution, tout en dégagant de nouvelles recettes.

Supprimer les subventions à la pollution

Le rapport Bricq souligne que les dépenses fiscales liées à la consommation d'énergies fossiles s'élèvent chaque année à 5,8 milliards d'euros. Parmi les secteurs privilégiés, on trouve l'aviation, exonérée de taxe sur la consommation intérieure (3,5 milliards d'euros) alors qu'elle représente de loin le mode de transport le plus émetteur de gaz à effet de serre, ou encore les agrocarburants de première génération, largement inefficaces d'un point de vue environnemental et social (196 millions d'euros par an).

Ces subventions pèsent lourdement sur le budget de l'Etat et vont à l'encontre des objectifs que la France s'est fixés lors du Grenelle de l'Environnement. Elles sont aussi contraires à l'engagement du G20 de réduire et de réorienter les subventions aux énergies fossiles au profit de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Source : communiqué de presse des associations RAC-F, FNH, FNE, Ligue ROC et LPO du 8 novembre 2011

⁽¹⁾ www.senat.fr

⁽²⁾ www.strategie.gouv.fr

250 personnes ont participé à la marche sur le tracé LGV, dont plusieurs administrateurs et de nombreux adhérents de la SEPANSO. Bilan très positif : participation importante, intérêt de la balade, super accueil au Château du Tuquet, organisation, météo, commentaires et documents... Pour ceux qui ne pouvaient être de la partie, voici un petit cours de rattrapage réalisé par l'association LGPE (Landes Graves Palus Environnement).

Texte et photos :
Association LGPE
www.lgpe.fr

Marche sur le tracé LGV

St-Michel-de-Rieufret à St-Médard-d'Eyrans

Les sources de Belle-Font et les zones humides de Castres-Gironde

Suite à divers phénomènes géologiques, les nappes profondes affleurent en plusieurs endroits donnant naissance à des sources ou permettant l'exploitation de puits peu profonds. C'est le cas de la nappe de l'Oligocène dans la partie sud de la commune de Castres-Gironde au lieu-dit Belle-Font où une source et quatre forages fournissent 2 millions de m³ d'eau par an. La source a été captée il y a un peu plus d'un siècle et les quatre forages ont été réalisés plus récemment, trois en 1958 et un en 1962. Les eaux de la source et celles de trois forages sont conduites à la station de production d'eau

potable du Bequet à Villenave-d'Ornon via un aqueduc qui rejoint celui des eaux de Budos au niveau de l'échangeur n° 1 de l'autoroute A62. Avec les eaux des sources de Budos, elles servent à l'alimentation en eau potable de la CUB et combinent un peu plus de 20 % de ses besoins. Le quatrième forage alimente les communes d'Arbanats, Beautiran, Castres-Gironde et Portets. Comme toutes zones d'affleurement, les parcelles sur lesquelles sont situés ces cinq captages sont particulièrement sensibles aux pollutions ; elles font actuellement l'objet d'une demande d'autorisation de mise en place d'un périmètre de protection de la part de la CUB ainsi qu'on peut le lire dans le rapport n° 17483 au Conseil de la CUB (commission Eau et Assainissement) fait en séance du 24 juin 2011.

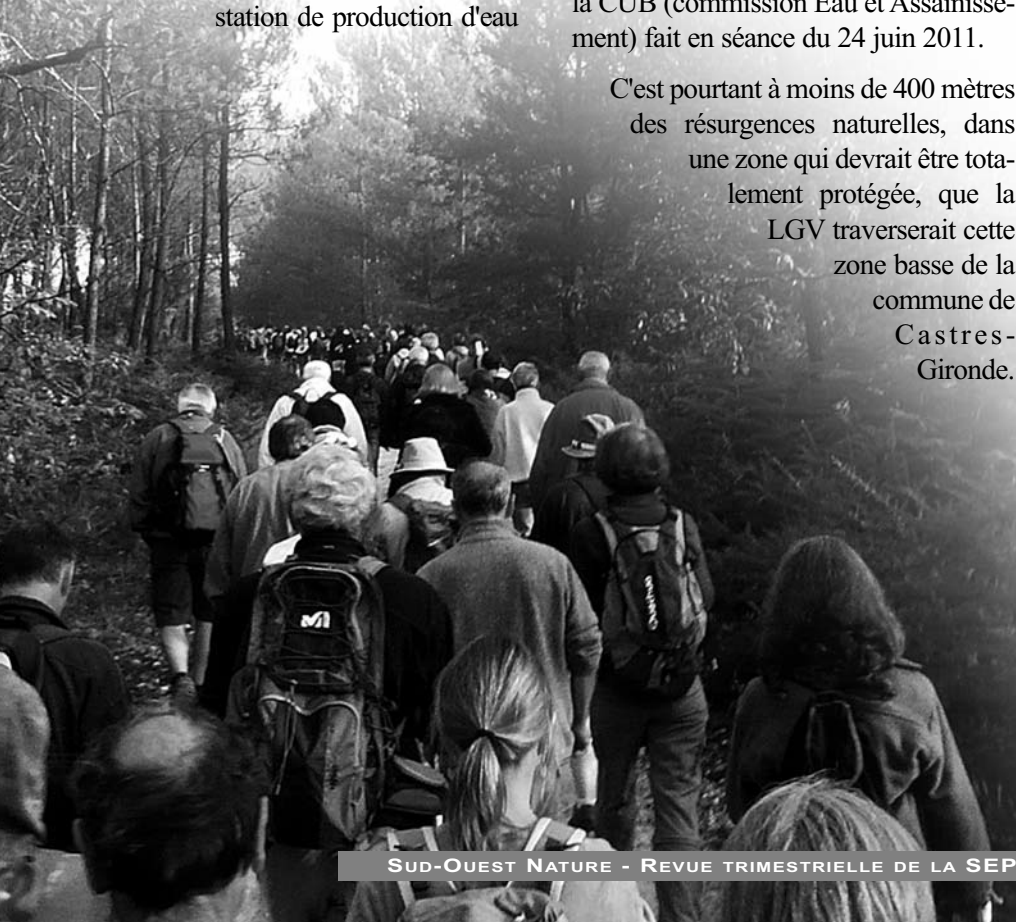
C'est pourtant à moins de 400 mètres des résurgences naturelles, dans une zone qui devrait être totalement protégée, que la LGV traverserait cette zone basse de la commune de Castres-Gironde.

Entre Saint-Selve et Castres-Gironde

Le "réseau hydrographique du Gat-Mort et du Saucats", site Natura 2000 FR7200797 enregistré en 2002

Pour l'ensemble de ce site Natura 2000, "six secteurs présentent une concentration particulièrement importante d'éléments patrimoniaux et constituent des zones à enjeu patrimonial majeur et prioritaire" (in Document d'Objectifs du site). La zone présentée est un de ces secteurs. Il s'agit d'un territoire de 350 à 370 m de largeur, qui se développe entre l'autoroute A62 et le bourg de Castres-Gironde sur à peu près 3,5 km. L'altitude du fond de vallée oscille autour des 6 m et celle des points hauts de ses flancs à une vingtaine de mètres. Cette zone basse est un lieu d'affleurement des calcaires de l'Oligocène (ensemble géologique formé il y a près de 30 millions d'années) accompagné de résurgences d'eau. Parmi elles, celle de Belle-Font dont une partie des pompes contribue à l'alimentation de Bordeaux.

Vaste espace humide, ce territoire est occupé par une mosaïque de forêts alluviales, de prairies bocagères et de mégaphorbiaies. Traditionnellement, la plus grande partie de ces espaces avait une vocation herbagère et présentait un paysage de prairies bocagères incluses entre les bras de rivières et ceinturées de fossés. Aujourd'hui, la déprise agricole a laissé la place à une reforestation naturelle de boisements humides. Après abandon, les anciennes prairies ont été colonisées par des fourrés puis par des peuplements mixtes d'aulnes, de frênes et de chênes.



Au titre de la "directive européenne Habitats-Faune-Flore", la conservation des boisements humides à aulnes et frênes du site est considérée comme "prioritaire". Au-delà de l'aulnaie-frênaie, le site abrite des espèces animales et végétales dites "d'intérêt communautaire" qui doivent également être préservées : Agrion de mercure, Cui-vré des marais, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Martin pêcheur d'Europe, Angélique à fruits variables, Colchique d'automne, etc...

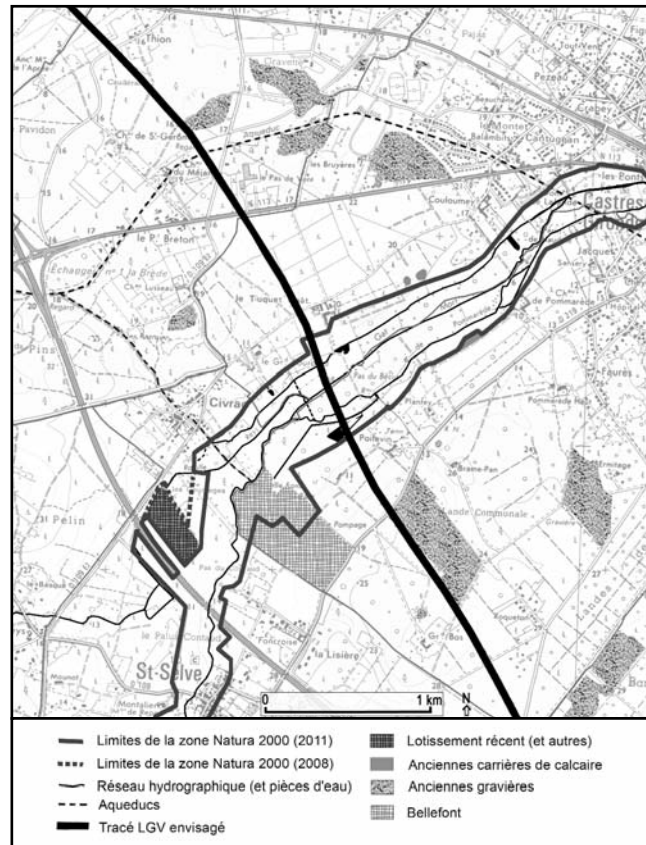
Le site Natura 2000 du Gat-Mort et du Saucats présente une autre particularité : les deux rivières sont situées "au centre de l'aire de répartition du Vison d'Europe", le mammifère le plus menacé d'Europe, ce qui est à l'origine de la désignation du site. Ce petit mustélidé amphibie a été observé en aval du Saucats il y a une dizaine d'années et on peut difficilement trouver mieux pour son établissement que l'espace que l'on présente.

Si la "protection des zones humides" a un sens (milieux et espèces), ce site devrait donc faire l'objet d'une protection toute particulière !

Dans la législation, on lit : *"Les programmes et projets de travaux, ouvrages et aménagements"* sur les sites Natura 2000 sont soumis à *"évaluation des incidences"*. *"L'évaluation des incidences est ciblée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés. C'est une particularité par rapport aux études d'impact. [...] Il s'agit de vérifier que les projets ne portent pas atteinte aux habitats naturels et aux espèces d'intérêt communautaire présentes dans un site Natura 2000. [...] Dans le cas où les atteintes à un site sont significatives, il n'est possible d'autoriser les projets que s'ils répondent à trois exigences : il ne doit pas exister de solutions alternatives à la réalisation du projet ; ce dernier doit être motivé par des raisons impératives d'intérêt public ; des*

mesures compensatoires sont prises par le maître d'ouvrage pour assurer la cohérence du réseau Natura 2000."

LOCALISATION DE LA ZONE NATURA 2000 ENTRE SAINT-SELVE ET CASTRES-GIRONDE



Extrait de carte IGN n° 1527E © IGN - Paris 2011 Autorisation n° 221155

Initialement, un tracé de la LGV moins destructeur avait été envisagé et même garanti le long de l'autoroute. Ce projet de passage devait, par la suite, être abandonné au profit de celui qui a été validé et que l'on présente. La raison invoquée par Réseau Ferré de France (RFF) est un surcoût de plus de 90 millions d'euros pour un passage le long de l'autoroute. Au-delà du fait que RFF ne souhaite visiblement pas communiquer le détail de ce surcoût (qui laisse perplexe pas mal de monde), on a là une évaluation de ce que vaudrait un environnement unanimement reconnu comme remarquable.

Des dégâts collatéraux des LGV : les gravières

Il ne surprendra personne d'apprendre que les LGV sont des gouffres à granulats. Selon RFF, *"dans une configuration comme la traversée des Landes, il faut*

de l'ordre de 30 à 40000 m³ de remblais par km dont 40 à 50 % doivent provenir d'apports extérieurs". C'est, évidemment,

un profil bas et qui ne tient pas compte des travaux annexes tels que les raccordements de voiries. Si, ici, nous voulons faire une approche locale des nuisances induites par les LGV, celles des gravières occuperont une place de choix, et cela d'autant plus que notre région Sud Gironde est tout particulièrement concernée.

En effet, depuis les interdictions de prélèvements de granulats dans le lit de la Garonne et dans les alluvions récentes qui la bordent, les sociétés d'extracteurs se sont rabattues sur la zone des Graves. Après Bègles, Villenave-d'Ornon, Cadaujac - lourdement impactés lors de la construction de l'autoroute A62 et de la rocade -, ils ont sévi sur Saint-Selve, Castres, Beautiran, Ayguemorte-les-Graves, Cabanac-et-Villagrains, Saucats, Virrelade, Arbanats, Saint-Michel-de-Rieufret, Illats... Évidemment, aujourd'hui, cela ne va pas sans quelques réticences locales et plus de difficultés qu'autrefois pour obtenir des autorisations.

Aussi, les sociétés exploitantes comptent-elles beaucoup sur les grands travaux publics : la "grande métropole" et ses aménagements, Bordeaux-Euratlantique, le grand contournement dont on reparle, les LGV, etc., pour vaincre les modestes réticences locales avec l'appui assuré de la Préfecture, de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et, probablement, de la Région et du Département.

La puissance des moyens mis en œuvre et les volumes traités sont un sujet d'admiration pour les aménageurs. Chez les environnementalistes, la vitesse à laquelle les espaces sont dévorés est cause de démoralisation.

Un exemple pour bien donner la mesure. En juillet 2003, la Société GSM, filiale de la multinationale Italcementi, in-

LE FINANCEMENT

UN DETAIL ?

Il se dit que "le temps de la révolte est passé", "le projet est si avancé" : là en remblai, là en déblais, ici un pont, ailleurs un viaduc... Reste un détail : le financement. Évidemment, on ne rentrera dans le vif de ce sujet qu'après la déclaration d'utilité publique qui sera l'aboutissement de l'enquête d'utilité publique.

Dès les débats publics, il était entendu que pour l'ensemble du projet SEA (Tours-Bordeaux + Bordeaux-Toulouse + Bordeaux-Espagne), la construction des lignes serait concédée au "privé", lequel aurait ensuite la charge de les gérer et de les entretenir pour une durée de cinquante ans. Le privé et RFF prenaient en charge 50 % du coût de la construction et le privé se rembourserait avec les péages de la ligne nouvelle. Les 50 % restants étaient à partager à parts égales entre l'État et les collectivités territoriales.

Le bouclage financier pour le tronçon Tours-Bordeaux a été pour le moins difficile... Mais, en tenant compte des difficultés rencontrées, on peut imaginer ce à quoi il faudrait s'attendre pour la suite du projet. Tours-Bordeaux coûte à ce jour 7,6 milliards d'euros. Les collectivités des cinq régions ponctionnées pour le projet (à l'exception des récalcitrants, dont le Conseil Régional de Poitou-Charentes) donnent 1,476 milliards d'euros. Associé à un fonds d'investissement de la caisse des dépôts et AXA, le concessionnaire Vinci investit 775 millions d'euros de fonds propres et emprunte 3 milliards d'euros. Si l'État s'en tient à son engagement au niveau qu'il s'était fixé, soit 25 % de la facture, il resterait pour RFF une ardoise de 449 millions d'euros qui irait grossir les 28 milliards de sa dette.

Le système de concession voulu pour la LGV SEA est la "délégation de service public". Une de ses caractéristiques est que le risque commercial est porté par le concessionnaire mais, pour Tours-Bordeaux, Vinci a obtenu de l'État que le concédant RFF lui apporte certaines garanties. Henri Emmanuelli rapporte : "Vinci déclare qu'il attend un retour annuel sur investissement de 15 %". Il commente aussi : "Vinci ou la caisse des dépôts parviennent à placer leurs fonds à 15 %. C'est une performance digne des traders". Pour Alain Rousset, "les taux de profit sont élevés" ; il va même jusqu'à penser "qu'il ne sera pas possible de financer les développements de la ligne selon le même schéma"...

Effectivement : aux dernières nouvelles, Bordeaux-Toulouse est estimé à 4,5 milliards d'euros et Bordeaux-Espagne à 5,5 milliards d'euros. Au total, cela fait 2,4 milliards d'euros de plus que Tours-Bordeaux pour deux lignes dont la fréquentation serait certainement nettement inférieure à celle de Bordeaux-Tours. On comprendra que les capitaux privés ne vont pas s'investir en masse dans cette affaire. À moins qu'ils n'obtiennent "des garanties"...

On apprend aussi que les péages seraient, selon certaines sources, de 20 euros par km et par train. Selon d'autres, ils iraient jusqu'à 25 euros. Aussitôt, vient à l'esprit, juste pour livrer des ordres de grandeur, un calcul tout bête : pour les 304 kms de Tours-Bordeaux, à 20 euros par km et par train, il faut 34 trains par jour (17 dans chaque sens) pendant cinquante ans pour récupérer les 3,775 milliards d'euros investis par le concessionnaire (pour comparaison, la ligne actuelle est fréquentée, grosso modo, par une soixantaine de TGV par jour - deux sens compris -)...

Évidemment, sans tenir compte des taux de profit "dignes des traders" dont parle Henri Emmanuelli, sans les intérêts des banques, sans les frais de gestion et d'entretien de l'infrastructure. Ce qui devrait grever plus que sensiblement le bilan.

Tout cela fait dire à Henri Tricot, directeur du projet chez LISEA (société filiale de Vinci chargée du projet de LGV Tours-Bordeaux) : "Nous devrons attendre plusieurs décennies avant que le projet devienne bénéficiaire, s'il marche".

augurait à Illats une station hyper-performante de criblage, associée à une extension de gravière de 80 hectares. La production de grave est évaluée à 1.000.000 tonnes par an. Les installations pourront traiter 500 tonnes par heure. Le criblage nécessite un débit d'eau de 1200 m³ par heure. Pour ce faire, une canalisation de 5600 m a été tirée depuis la Garonne.

Après récupération et décantation, les eaux recyclées "limitent" le pompage en Garonne à l'équivalent de 180 m³ par heure. GSM prévoyait que le site permettra une exploitation pendant dix ans... En conséquence, GSM, prévoyant, lançait en même temps des demandes d'autorisation de défricher et d'exploiter quelques 200 hectares...

Aujourd'hui, en 2011, un tapis roulant de près de 3 kms mène les granulats au centre de tri et la zone exploitée s'étend jusqu'au niveau du bourg de Saint-Michel-de-Rieufret.

On complètera le tableau avec les prises de position d'Alain Juppé, présent à l'inauguration : *"Vous comprendrez que le maire de Bordeaux et de la CUB soit très heureux. [...] Grâce à ce site, nous allons pouvoir nous alimenter"*. Et, pour ne pas perdre l'habitude de faire passer un avatar pour du pain béni, cette volonté déclarée : *"Transmettre à nos enfants des sites de qualité identique à ceux qui existaient auparavant"*. Une caricature du genre.

Rien ne vaut d'aller sur place pour en être convaincu. ■



Tapis roulant de Saint-Michel-de-Rieufret

L'affichage environnemental

Favoriser l'éco-consommation



Georges CINGAL,
Secrétaire Général de la
Fédération SEPANSO

C'est le 1^{er} juillet 2011 que les mille premiers affichages environnementaux ont fait leur apparition à titre expérimental. L'évaluation de cette opération doit se faire au bout d'un an environ. L'objectif visé est de fournir au consommateur une information sur l'impact environnemental des produits qu'il achète, afin qu'il puisse prendre en compte cette information dans son acte d'achat.

Comme le dit Nathalie Kociusko-Morizet, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) : *"Donner les moyens au citoyen de mettre sa consommation au diapason de ses convictions constitue un puissant levier de transformation des systèmes de production et un facteur de compétitivité pour l'industrie en l'incitant à rechercher des processus plus sobres en ressources et moins polluants."*

Diverses informations ont été fournies aux consommateurs par des entreprises pionnières.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons vu apparaître des arguments environnementaux pour valoriser des produits et inciter les consommateurs à les acheter. Parfois, hélas, certains arguments ont été tellement fallacieux qu'il a fallu engager des procédures pour faire interdire leur usage. Le cas le plus scandaleux a certainement été celui du Round Up, respectueux de l'environnement, dont on trouve actuellement un peu partout les molécules actives et leurs adjuvants ou les produits de leur dégradation, tous dangereux pour l'environnement et la santé. Les organisations de consommateurs, ainsi que quelques entreprises respectables, mais plus encore les associations de protection de la nature et de l'environnement, se sont émues de cette situation. Les représentants de millions de citoyens ont donc sollicité les pouvoirs publics.

La question de l'affichage environnemental a été débattue lors du Grenelle de l'environnement, ce qui a permis d'aboutir à cette mesure qui doit permettre au consommateur de tenir compte du "coût environnemental" de ses achats et d'orienter ainsi globalement notre consommation vers des modes de consommation plus durables.

Ainsi, 168 entreprises très diverses, qui avaient fait acte de candidature pour cette expérimentation, ont été retenues par le MEDDTL. De la PME artisanale aux champions mondiaux de la distribution, ces entreprises sont représentatives de

secteurs d'activité très diversifiés (alimentaire, boissons, produits d'hygiène, habillement, électroménager, électronique, mobilier, produits de construction...). La Ministre a bien souligné que l'expérimentation vise à amplifier un mouvement existant : *"L'étiquette énergie sur l'électroménager ou, plus récemment, l'étiquette CO₂ sur les véhicules ont prouvé leur efficacité, tout l'enjeu aujourd'hui est de réussir à passer à la vitesse supérieure en mettant en place une démarche multicritères qui nous renseigne pleinement sur l'empreinte écologique de nos achats."*

Effectivement, c'est bien là que se situe le problème puisque le consommateur, par expérience, sait qu'il se trouve confronté à des dilemmes, lesquels ont parfois donné lieu à des études aux résultats contradictoires : verre ou plastique, consigne ou non, etc... le bilan environnemental variant selon l'importance donnée à tel ou tel paramètre. Encore très récemment, nous avons été surpris par les bilans comparés des couches jetables et des couches lavables. Mais nous avons compris lorsque nous avons vu comment les comparaisons avaient été effectuées : couches lavées à haute température et séchées au sèche-linge ! Evidemment, beaucoup d'eau et d'énergie avaient été consommées !

L'enjeu est formidable : passer à un affichage multicritères. L'enjeu est tellement formidable qu'on peut l'évaluer en fonction de la mobilisation des divers lobbies pour retarder la mise en œuvre de l'article 85 de la Loi Grenelle qui prévoyait de rendre l'affichage environnemental obligatoire dès le 1^{er} janvier 2011. Sous la pression, les parlementaires ont transformé la mesure obligatoire en une expérimentation. Il faut reconnaître que les acteurs économiques engagent des moyens humains et financiers sans aide financière de l'Etat. Ceux qui pensaient que l'appel à participation du mi-

Georges Cingal, membre du Comité Economique et Social de l'Union Européenne, a présenté la situation française au groupe "Consommation et environnement". Il est invité à proposer un avis d'initiative pour que les Européens s'accordent sur un contrôle des labels ; il espère proposer parallèlement l'idée d'un affichage environnemental européen.

nistère serait un échec se sont trompés puisque 168 entreprises se sont engagées, prouvant ainsi que l'affichage environnemental touche à leurs intérêts économiques.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Association Française de Normalisation (AFNOR) ont développé une méthodologie avec les fabricants, distributeurs, bureaux d'études, associations... rassemblés dans des groupes de travail. Chaque groupe apporte des éléments techniques (quels produits générant une pollution de l'eau sont utilisés dans le processus de production, quelle est la durée de vie prévisible pour un produit...). Les groupes ont dû définir les unités fonctionnelles (c'est-à-dire ce qui est comparable) et les indicateurs pertinents. Ainsi, on a écarté la comparaison entre couches jetables et couches lavables, mais on a accepté de prendre en compte une consommation moyenne d'eau chaude utilisée pour se laver les cheveux lorsqu'on évalue l'impact des shampoings.

A noter que, sur près de 400 structures représentées, il n'y a qu'une dizaine de représentants des associations de protection de l'environnement ou des consommateurs. Or, il est évident que nous allons être les témoins de pressions sur la généralisation et l'harmonisation de l'affichage environnemental et sur le contenu des référentiels d'évaluation. Naturellement, nous espérons assister à la généralisation de l'affichage environnemental en espérant que les référentiels seront de plus en plus fiables et qu'ils valoriseront les alternatives favorables à notre environnement.

Pour France Nature Environnement (FNE) et ses associations, l'affichage environnemental doit être multicritères. Le consommateur devrait rapidement pouvoir faire son choix, ce qui supposerait un indice (lettre ou chiffre) sur une

échelle unique. Cependant, l'agrégation de plusieurs critères est difficile et source de dérives. En effet, un produit particulièrement impactant sur un critère et bien noté sur les autres critères risque d'obtenir un indice environnemental correct alors qu'un autre, moyennement impactant sur l'ensemble des critères, obtiendra un indice moyen. C'est pourquoi FNE est favorable à un système de seuils et non à un système de moyenne : pour obtenir les meilleures notes, il faut dépasser les seuils exigeants pour chaque critère.

Actuellement, les référentiels reposent sur des études d'analyse de cycle de vie (ACV). Or, nous avons pu constater à diverses reprises que, selon les hypothèses définies pour les études, on risquait de biaiser l'ACV (voir ci-dessus, couches pour bébés). Nous savons également que les ACV valorisent outrancièrement les productions intensives : la production laitière d'une vache hors-sol nécessite moins d'énergie que celle d'une vache au pré ; on voit bien qu'il faut intégrer le plus grand nombre possible de paramètres : paysage, biodiversité, gestion de l'eau, importation de tourteaux... De même, les risques et pollutions générés par l'énergie nucléaire ne sont pas pris en compte. La question de la biodiversité est cruciale puisque des produits labellisés AB ou NF Environnement ont pu avoir de moins bonnes ACV que des produits conventionnels. L'affichage environnemental nécessite donc d'améliorer au plus vite la méthodologie des ACV d'une part, et d'étendre les indicateurs retenus à des indicateurs non-ACV d'autre part. Au cours de l'expérimentation, FNE vérifiera que les produits les plus respectueux de l'environnement (produits locaux issus de l'agriculture biologique, produits manufacturés ayant une longue durée de vie, produits réparables, etc.) seront effectivement valorisés par rapport aux produits conventionnels.

QUELQUES EXEMPLES D'AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL



CASINO

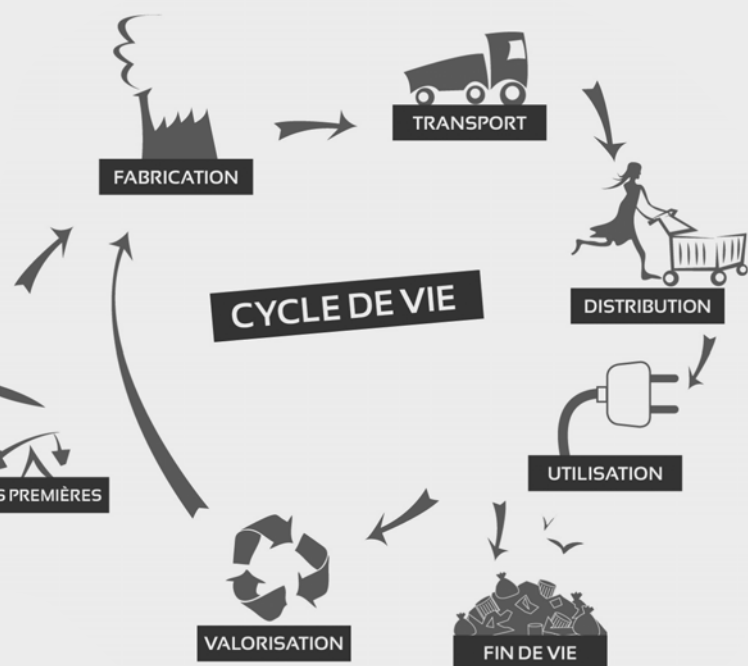


RENZ



LANGLOYS





Nous avons dénoncé bien souvent l'éco-blanchiment. Nous avons déjà cité le greenwashing du Round Up. La SEPAN-SO peut aussi rappeler sa critique radicale de la campagne de communication d'EDF en 2009 "Changer d'énergie ensemble" : en fait, le budget consacré par EDF à la recherche sur les énergies renouvelables (8,9 millions d'euros) représentait en 2008 seulement 2,1 % du budget "Recherche et développement", soit moins que la campagne de communication (10 millions d'euros). L'affichage environnemental devra donc faire l'objet de contrôles par des tiers et par les pouvoirs publics pour être crédible.

La phase d'expérimentation sera cause de frustration pour certains consommateurs car il ne sera pas encore possible de comparer les produits entre eux puisque les méthodes de calcul et les formats d'affichage seront propres à chaque

entreprise, producteur ou distributeur.

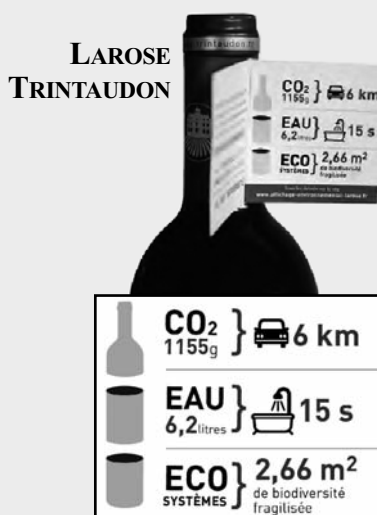
En conclusion, on peut dire que l'expérimentation de l'affichage environnemental est prometteuse pour les raisons suivantes :

- Motivation des volontaires qui découvrent parfois des impacts environnementaux inattendus pour certains de leurs produits.
- Volonté de construire un système utile, aussi bien pour les producteurs que pour les distributeurs et les consommateurs.
- Obligation en 2012, pour les sociétés, de choisir une méthodologie et un format d'affichage à partir des meilleurs retours d'expérience.

France Nature Environnement rappelle toutefois qu'il ne faut pas oublier que l'affichage environnemental est un outil parmi d'autres vers une économie plus respectueuse de l'environnement. Il y a d'autres leviers :

- Éducation populaire à la consommation responsable.
- Amélioration de la réglementation sur les productions.
- Préservation de la santé en interdisant les produits dangereux et en informant les consommateurs sur les risques encourus (émissions des matériaux de construction par exemple).
- Contrôles des entreprises.

Au niveau européen, la démarche française est parfois critiquée car elle ne cadre pas avec l'idée de marché unique. Toutefois, certains protagonistes pensent que cette démarche pourrait servir à éclairer l'initiative "Stratégie 2020" de la Commission, avec sa feuille de route pour une Europe qui économise ses ressources. ■



Texte et photos :

Georges CINGAL,
Président de la
SEPANSO Landes

Projet de stockage de gaz

dans des diapirs de sel au sud des Landes

SOURCES

- ◆ Rapport de présentation au CODERST
- ◆ Principe du stockage de gaz en cavités creusées dans le sel, J. Gérard Durup
- ◆ Plaquettes EDF

Dans la région de Dax, ces structures géologiques sont déjà exploitées : salines de Dax et carrières de gypse de Pouillon (plâtrières).

EDF imagine de creuser des cavités à une très grande profondeur (1500 mètres environ) pour y aménager un réservoir étanche et y stocker du gaz naturel. Afin d'étudier ces cavités, EDF a déposé une demande de permis de recherche qui lui a permis d'obtenir un arrêté sur la déclaration de forage dans le dôme triasique⁽¹⁾ de sel Saint-Pandelon / Bénèsse-les-Dax dont le toit est estimé à -200 mètres et la base à -4000 mètres.

En décembre 2009, deux responsables d'EDF ont présenté leur projet au président de la SEPANSO Landes en prenant soin de souligner ses avantages par rapport aux stockages en contact avec des aquifères comme ceux de Lussagnet ou d'Izaute (SON avait souligné, dans un article paru dans le n° 139, les problèmes inhérents à ces structures). Ils avaient bien en mémoire l'opposition de la SEPANSO au projet de stockage de gaz à Meilhan (Landes de Siougos -40-), laquelle avait reçu à la fois l'appui du maire de Dax et du président du Conseil Général des Landes, ce qui avait fait capoter le projet de GDF.

Le forage exploratoire a commencé au début de l'année 2010 et il faut bien reconnaître que le chantier a été conduit de façon exemplaire : choix du site, étude faune et flore, planification des travaux, efforts pour limiter les

Les couches géologiques de l'Aquitaine sont complexes et nous en avons régulièrement la preuve avec les nouveaux projets qui voient le jour. Nous avons eu connaissance pour la première fois de ce projet, qui concerne les diapirs de sel, parce que le dossier d'EDF a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du 6 octobre 2009 du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) des Landes.

émissions sonores, circulation et approvisionnement du chantier... La remise en état du site est satisfaisante.

La caractérisation du massif de sel avait deux objectifs :

- Identifier la lithologie⁽²⁾ pour définir les conditions de lessivage du sel : identification des formations en présence (halite, potasse, autres sels... et matériaux insolubles tels qu'argiles, ophite...).
- Mesurer en laboratoire, sur carottes, les caractéristiques de résistance mécanique et de fluage⁽³⁾ du sel, pour pouvoir définir les paramètres de dimensionnement des cavités.

Les résultats des premières analyses

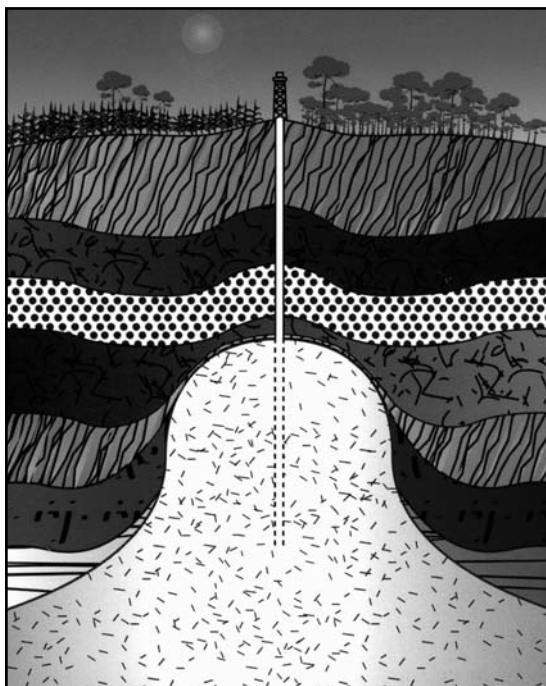
incitent EDF à poursuivre son projet qui vise à créer une douzaine de cavités de 300.000 m³ chacune, à une profondeur moyenne de 1000 à 1500 mètres. L'objectif final d'EDF est de créer un stockage susceptible de contenir 600 millions de m³ de gaz.

Pour créer ces cavités, EDF souhaite construire deux canalisations enterrées parallèlement (l'ensemble constituant un saumoduc) : l'une pour amener de l'eau de l'océan pour dissoudre le sel et l'autre pour ramener la saumure saturée vers l'océan. Nous voyons ainsi qu'outre les problèmes du site lui-même (gestion du chantier et risques industriels à terme), il faudrait maîtriser les problèmes environnementaux induits par la création du saumoduc qui, fatalement, traversera des zones Natura 2000 (barthes de l'Adour et dunes littorales).

EDF souhaite maintenant créer un deuxième forage pour avoir confirmation de ces résultats. Mais ses responsables sont persuadés que le site est favorable et le projet sera présenté dans le cadre d'un débat public. Une conférence de presse a déjà eu lieu le 23 juin 2011 à Dax.

Diapir

Un diapir est une structure en forme de dôme, résultant de la remontée de couches de sel à travers des roches plus denses, cette masse de sel se situant aujourd'hui à une plus ou moins grande profondeur par rapport au sol.



Source : Plaquette EDF (réalisation agence Carton Rouge)

Une procédure de débat public

Le 20 juillet, à Pouillon, Georges Cingal a rencontré M. Daniel Martet, chef de projet EDF, accompagné de M. François Mourre, PDG d'Europe Etudes Equipement (www.eureteq.fr), de Tarbes, et de M. Georges Dantin, du bureau d'études AMIDDEV, de Tarbes également.

Le 22 août, lors de la phase de préparation du débat public, Georges Cingal a reçu M. Claude Bernet, président de la Commission Particulière du Débat Public, accompagné de M. Jean Crespon, membre de la CPDP et de M. Christophe Voineau, secrétaire général de la CPDP.

Le débat public, qui a débuté le 20 octobre 2011, s'achèvera le 31 janvier 2012. La SEPANSO a décidé de produire un cahier d'acteur. Dans la mesure où il existe des stockages de gaz en cavités creusées dans le sel, la SEPANSO a demandé qu'un voyage d'étude soit organisé sur l'un des sites en exploitation.

Neuf réunions publiques sont prévues. Les versions électroniques des documents ont été mises en ligne le 20 octobre sur le site :

www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org

En ce qui nous concerne, nous avons déjà identifié plusieurs questions :

- A quoi servira ce projet si les pays de l'Union européenne doivent mettre effectivement en œuvre une politique de sobriété énergétique (Resources efficiency roadmap, EU Commission) ?
- Quels sont les buts effectivement visés ? Ne s'agit-il pas d'approvisionner des centrales électriques à gaz pour la LGV ?
- Ce projet est-il compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en cours de finalisation ?
- Ce projet est-il compatible avec les engagements de la France en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?
- N'y aura-t-il pas d'impacts négatifs des rejets en mer ? Outre le chlorure de sodium, n'y aura-t-il pas d'autres sels (dont certains toxiques pour les poissons et les invertébrés marins) ? La densité de ces rejets ne perturbera-t-elle pas les biocénoses ?
- A quels risques seraient exposés les riverains ? ■



▲ Site de forage à Pouillon Carotte de sel ▼



- (1) *Triasique : datant du Trias (- 199,6 à 251 millions d'années), première période géologique de l'ère secondaire.*
- (2) *Lithologie : nature des roches d'une formation géologique.*
- (3) *Fluage : déformation lente que subit un matériau soumis à une contrainte permanente.*

EN BREF

PYRENEES-ATLANTIQUES

Recensement de la mortalité routière de la faune

Pour protéger au mieux la faune sauvage de l'impact routier, Hegalaldia (centre de soins à la faune sauvage), la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques et le GEOB (groupe ornithologique) ont engagé ensemble des démarches afin de voir, à terme, la réalisation de passages à faune dans le département. Un dossier sera présenté au Conseil général, qui en a fait la demande.

Une cartographie des corridors biologiques va être réalisée et une banque de données mise en place. Pour l'alimenter, **votre participation est très précieuse**. Il s'agit de localiser les passages réguliers d'animaux et les lieux d'impacts. **Toute donnée de cadavre d'animal sauvage, mais également toute observation d'espèce qui traverse une route, sont à signaler.**

La mémoire n'étant pas infallible, essayez dans la mesure du possible de prendre trois minutes pour vous arrêter (en toute sécurité) et identifier l'animal, ainsi que pour noter sur un carnet que vous laisserez à disposition dans votre véhicule les indices (borne kilométrique, maison, cours d'eau, pont...) qui vous permettront de retrouver l'endroit précis sur internet, à moins d'avoir avec vous un GPS. Si vous n'avez pas déterminé un endroit précis mais que vous constatez une "zone de passages", cette information est tout aussi valable.

Nous axons dans un premier temps ce projet uniquement sur les mammifères et les amphibiens. Toutefois, les données sur d'autres espèces sont à communiquer aussi, elles serviront, nous l'espérons, dans une seconde phase.

Merci d'adresser vos observations - date et lieu de la découverte (si possible latitude et longitude), nom de l'espèce et situation (animal vivant, cadavre...) - à l'adresse suivante :

michel.chalvet@gmail.com

Plus nous serons nombreux à recenser, mieux nous pourrions cibler les secteurs mortels.

Jean-Marie FROIDEFOND,
SEPANSO Gironde

EN SAVOIR PLUS

- ◆ Portail du réseau Natura 2000 : www.natura2000.fr
- ◆ Site des Aires Marines Protégées : www.aires-marines.fr
- ◆ Site de la Commission européenne (environnement) : http://ec.europa.eu/eu_law/your_rights/your_rights_fr.htm
- ◆ Projet MAIA : www.aires-marines.fr/projet-maia.html
- ◆ Site de la Préfecture d'Aquitaine : www.aquitaine.pref.gouv.fr

Bassin d'Arcachon

Natura 2000 et le futur Parc Naturel Marin

L'arrêté concernant le site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon date de fin 2009, sa délimitation ayant été réalisée en 2004. Cet arrêté a suscité une fronde de la part de certains usagers (nautisme en particulier). D'autant plus qu'un arrêté préfectoral (2008/65) avait été pris en 2008, limitant la vitesse à 20 noeuds et 30 noeuds en dehors de la période estivale ! Soi-disant pour faire passer la pilule, la création d'un Parc Naturel Marin (PNM) a été proposée pour "coiffer" Natura 2000.

Concrètement, c'est le plan de gestion, élaboré par le Conseil de gestion du PNM, qui prend la place du DOCOB (document d'objectif de Natura 2000).

Mais les objectifs généraux de Natura 2000 et du PNM sont différents :

- **Objectifs de Natura 2000** : préserver la diversité biologique, valoriser le patrimoine naturel.
- **Objectifs du PNM** : protéger le milieu marin et promouvoir le développement des activités marines.

Evidemment, avec les objectifs du PNM, chacun peut penser que rien ne changera au fond, y compris l'exploitation du Bassin. Pour réussir ce "challenge", la chargée de mission des Aires Marines Protégées n'a pas eu la partie facile. Chacun prédisait même sa démission au bout d'un mois. A force de diplomatie, de patience, de persévérance et d'un travail très important, elle a pu mener cette phase de concertation. Fin 2010 - début 2011, cinq groupes de travail d'une quaran-

taine de personnes se sont réunis plusieurs fois, sur des sujets allant de la biodiversité au patrimoine culturel, en passant par les activités et les ressources exploitées. Courant 2011, cinq ateliers de concertation d'une quarantaine de personnes ont été mis en place. Ainsi, du 7 avril au 26 mai, la mission aura organisé douze ateliers de concertation thématiques et trois réunions de restitution qui ont rassemblé 215 personnes et 143 organismes. Un séminaire de restitution a clôturé ces séances de travaux. Ces réunions ont été très bénéfiques car elles ont permis aux différents partenaires de se voir et de prendre conscience des enjeux. Ce document doit aider à mettre en place le plan de gestion qui sera élaboré par le Conseil de gestion. Dans le Conseil de gestion, comprenant une quarantaine de personnes, les représentants de l'Etat doivent être minoritaires.

D'après les dernières informations dont nous disposons, les associations de protection de l'environnement se-

raient très minoritaires par rapport aux élus, professionnels et autres usagers, alors qu'elles devraient être majoritaires puisque l'objectif est de respecter un Parc naturel ! Dans les comités de pilotage de Natura 2000, ce sont les mêmes représentations minimalistes. Il y a, en France, une grande part d'effets d'annonce pour satisfaire un certain électeurat.

L'enquête publique concernant la mise en place de ce PNM devrait être lancée avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Malgré ce constat, Natura 2000 existe. Les écologistes disposent (et ce sont les seuls) de la directive 92-43 (habitats - faune - flore) de la Commission européenne qui s'applique à Natura 2000. Les indicateurs biologiques devraient être désignés avant décembre 2011. En cas de manquement des autorités françaises, il est possible à chacun de déposer une plainte auprès de la Commission européenne. ■

Porcherie de Trémolat

Un arrêté préfectoral annulé

Michel ANDRE,
Président de la
SEPANSO Dordogne

Par décision de justice du Tribunal administratif de Bordeaux en date du 18 juillet 2011, l'arrêté préfectoral du 4 mars 2008 qui autorisait l'extension de la porcherie du GAEC des Tilleuls, à Trémolat, est annulé.

Depuis plus de dix ans et en toute impunité, une porcherie qui se situe sur la commune de Trémolat, au lieu-dit "Saint-Génies", et dont le maire de Trémolat est le propriétaire et porcher, s'est tellement agrandie que les résidents du voisinage ne supportent plus les odeurs, bruits, mouches... qui en émanent. C'est encore plus insupportable quand les bâtiments d'élevage sont situés à moins de 100 mètres, distance pourtant réglementaire, des habitations construites antérieurement. Sur ce point d'antériorité, que les services de l'Etat n'ont jamais voulu admettre, le Tribunal administratif de Bordeaux a jugé que le Préfet de la Dordogne a eu tort d'estimer que les bâtiments construits pour l'extension bénéficiaient d'une antériorité.

Le Tribunal administratif considère également que :

- l'étude d'impact produite au cours de l'enquête publique s'est bornée à reprendre des inventaires généraux de la faune, de la flore et des paysages en Dordogne, sans procéder à une description du site lui-même, et qu'il n'a pas été réalisé une analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- alors que l'élevage et les parcelles d'épandage de l'exploitation sont concernés par les zones de protection du milieu naturel (ZNIEFF, sites classés, sites inscrits) et que l'exploitation se situe à 450 mètres d'un arrêté de biotope, il n'a été procédé à aucune analyse des effets directs et indirects de protection du milieu naturel (l'extension de l'exploitation est en zone inondable),
- il n'a pas été procédé, non plus, à une analyse suffisante des risques en matière de salubrité publique, alors que la Direction Départementale des Af-

fares Sanitaires et Sociales a souligné des risques de légionellose,

- l'évaluation de l'exposition de la population, et notamment la population de proximité, se réduit à des généralités,
- enfin, le dossier d'étude d'impact ne comporte aucune partie sur la remise en état du site après exploitation et que, conformément au code de l'environnement, les insuffisances de l'étude d'impact entachent la décision attaquée d'illégalité...

Pour ces raisons, le Tribunal administratif de Bordeaux a considéré que l'intervention de la SEPANSO Dordogne dans ce dossier était admise.

De plus, il a enjoint le Préfet de la Dordogne de mettre en œuvre, à l'égard des installations exploitées et dans un délai de trois mois à compter de la notification du présent jugement, les pouvoirs qu'il tient de l'article L.514-2 du code de l'environnement.

Ce jugement satisfait la SEPANSO puisque, enfin, les services de l'Etat vont être contraints de considérer que la loi est applicable pour tous, même pour ceux qui sont protégés par des lobbies.

La SEPANSO tient à rappeler également sa position contre la multiplication des extensions d'élevages intensifs de veaux, de cochons, de volailles en Dordogne, en tant qu'installations classées pouvant être nuisibles pour l'environnement et la santé publique.

Dans ce département, les régularisations d'extensions sont fréquentes. Bien que les exploitations aient fonctionné dans l'illégalité parfois pendant plusieurs années, ces régularisations sont accordées par l'administration sans aucune

sanction et cela permet à l'exploitant de bénéficier des subventions de l'Etat pour une mise aux normes en vigueur.

Même si on ne réside pas au voisinage de tels élevages, on peut s'inquiéter de la qualité de l'eau, qu'il s'agisse des eaux de surface ou, plus grave encore, des nappes phréatiques. Dans son récent rapport, l'Agence de l'eau du bassin Adour-Garonne se déclare préoccupée, en particulier, par les pollutions d'origine agricole.

Les épandages de lisiers aux doses maximales admises ou dans des zones à risques font que la pollution par les nitrates - entre autres - est devenue habituelle.

Ce qui aggrave le tout, c'est que les contrôles sont inexistantes : les administrations responsables n'en ont pas les moyens, paraît-il !

Les réglementations existent, nous demandons qu'elles soient respectées par tous.

Par ailleurs, les quantités produites par ces élevages frisent la surproduction, la main d'œuvre utilisée est minime cependant et ces exploitations, de plus en plus grandes, aggravent la destruction de la société rurale. Ceux qui tirent le plus de profit de ce système sont les marchands d'aliments tout prêts pour ces animaux, ainsi que les divers intermédiaires entre le producteur, payé au prix faible, et le consommateur qui paie le prix fort pour une alimentation de qualité douteuse ! ■

Dernière minute

La Préfecture de la Dordogne a relevé appel de ce jugement. Bien entendu, la SEPANSO compte bien poursuivre son action dans ce dossier.

Aurélien PLICHON,
Garde technicien sur la Réserve
Naturelle de l'étang de Cousseau

Etang de Cousseau

Le feu... anticipations, réactions, constatations

Voir photos en dos de couverture

ARGUIN

Si 2010 fut une année noire dans l'histoire de la colonie de Sternes caugek du Banc d'Arguin, 2011 ne manqua pas d'apporter son lot de surprises.

Une installation très hésitante des oiseaux, et de surcroît sur un secteur inhabituel du Banc d'Arguin, nous a fait craindre le pire pour cette année. Après une tentative de nidification infructueuse pour une trentaine de couples au sud du Banc début mai, ce n'est que quinze jours plus tard qu'un petit millier d'individus a pris possession de la "vieille dune". Cette zone, qui est actuellement la plus ancienne du Banc, est ouverte au public. La nécessité de préserver la colonie de tout dérangement humain a donc amené le Préfet à prendre un arrêté de création d'une zone de nidification protégée, démontée après le départ des oiseaux.

Les sternes enfin installées, une incertitude planait toujours sur le nombre de couples. Un petit millier d'oiseaux, ça ne fait guère que 500 couples ! Nous sommes loin des chiffres des années passées. Le 31 mai, date du comptage, ce sont finalement 1245 couples qui ponctuaient la "vieille dune", rejoints dans les jours suivants par 300 autres.

Le gardiennage permanent de la colonie, réalisé par le personnel salarié de la SEPANSO et par les guides bénévoles afin de prévenir des attaques de Milans noirs, a permis à un millier de poussins de prendre leur envol.

2011 s'inscrit donc comme une année de transition pour la Sterne caugek sur Arguin. Du moins, nous l'espérons...

Dimitri DELORME,
Garde animateur sur la Réserve
Naturelle du Banc d'Arguin

Depuis la création de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau (1976), le feu est un facteur important pris en compte en permanence dans la gestion du site. Chaque année, de nombreux travaux, financés par le Conseil Général de la Gironde, sont entrepris pour lutter contre les risques d'incendie. L'entretien annuel des pistes forestières et des layons coupe-feu du marais, la création de puits forés en sous-bois en sont quelques exemples parmi bien d'autres. La priorité est de permettre une circulation aisée aux véhicules d'incendie des pompiers et de raccourcir au minimum les distances de ravitaillement en eau, tout en restant dans un contexte de gestion "écologique".

Ce phénomène tant craint s'est malheureusement déclaré le samedi 2 juillet 2011, date ancrée à jamais dans la mémoire collective de la Réserve Naturelle.

En premier lieu, ce feu gargantuesque, dévorant à pleines flammes la nature, a vu une partie de sa faim se terminer au pied d'un layon coupe-feu situé dans le marais. Sans l'existence de celui-ci, le feu aurait indéniablement avalé nos dunes anciennes boisées, et privé ainsi le département d'une richesse datant de plusieurs siècles, nous dévoilant sans cesse au fil du temps de nombreux trésors faunistiques et floristiques.

Par la suite, la bête n'étant pas totalement rassasiée, des vents attisant en permanence

son appétit l'ont dirigée sur la bordure est du marais, le long du canal des étangs. A ce moment-là, la décision prise entre les pompiers et le personnel de la réserve, avec l'aide technique de la ville de Lacanau et de l'entreprise de travaux de M. Acevedo, fût le débroussaillage de la totalité de la végétation située en tête du feu dans le but de créer une grande bande coupe-feu de 50 m de large sur 500 m de long. La réactivité de chacun a permis de contenir la voracité du monstre sur la Réserve Naturelle mais n'a pu empêcher notre Goliath de rester à table, et toujours affamé, sur les parcelles privées situées en périphérie sud de notre protégée.

Une semaine plus tard, est venu le temps de la constatation : 100 ha de végétation brûlée (dont 70 ha de marais), 2 kilomètres et demi de clôtures à bétail détruites, la perte de matériels agricoles, la mortalité importante de nombreux invertébrés et reptiles sont la majorité des dégâts déplorés. A la vue de l'ampleur du phénomène et du traumatisme subi, nous sommes restés relativement sereins et satisfaits de voir 80 % de notre site sauvé et, surtout, d'avoir pu épargner des flammes la totalité de notre tendre et chère forêt, vieille dame conteuse de plusieurs siècles. La disparition de ses feuillus centenaires aurait été un drame écologique irréparable et une cicatrice des plus profondes dans notre paysage.

Ce sinistre, ce traumatisme violent, nous aura tout de même apporté un motif de satisfac-

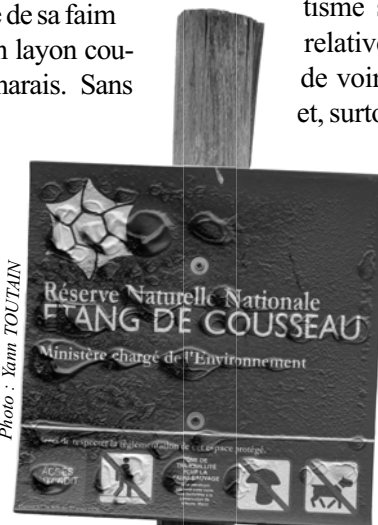


Photo : Yann TOUTAIN

tion : l'effet positif des différents travaux de gestion menés en partenariat avec le Conseil Général. Chaque année, l'entretien du marais (fauche de la végétation) et la création de nouveaux layons coupe-feu nous garantissent de véritables frontières entre les différents habitats de la Réserve Naturelle et nous préservent ainsi de l'âme du mal.

Un grand merci... à tous

Pour clore sur le thème de cet article (que j'espère ne jamais avoir à réécrire) et au nom de la réserve, je ne peux oublier de remercier amicalement et chaleureusement les organismes tels que le Conseil Général, toutes les unités de pompiers et de sécurité civile, la ville de Lacanau, l'entreprise de M. Acevedo, les éco-volontaires de la SEPANSO, ainsi que toutes les personnes extérieures proposant leur aide. Qu'ils lisent tous ici nos remerciements les plus sincères.

A titre personnel, le côté positif d'un tel événement est l'apparition d'un esprit de solidarité entre les gens (phénomène malheureusement en voie de disparition) et, au contraire, le côté négatif reste l'apparition des abus perpétuels et de la fausse information, véhiculée par certains médias, n'ayant pour but que de s'assurer une part d'audience avec du sensationnel plutôt que de relater de simples faits. ■

24 heures chrono

L'équipe de la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau compte quatre salariés : un conservateur (François Sargos), un chargé de mission (Pascal Grisser), un garde technicien (Aurélien Plichon) et un garde animateur (Yann Toutain). Chaque agent effectue à tour de rôle un week-end de garde. Celui-ci était attribué à Yann Toutain. Nous nous sommes tous replongés dans nos méninges pour vous relater nos premières 24 heures... de transpiration.

Samedi 2 juillet 2011... sous l'emprise des flammes

- ◆ **14 h 00** YT aperçoit une colonne de fumée située au S-E du marais, à l'extérieur de la réserve. Le feu est déclaré ! FS, prévenu par téléphone par YT, est déjà en route vers le site.
- ◆ **14 h 20** FS donne l'ordre à YT d'évacuer des lieux tout le public et de placer le personnel saisonnier aux entrées de la réserve, en bord de route, pour informer le public et en interdire l'accès.
- ◆ **14 h 40** FS, arrivé sur place, évalue la situation.
- ◆ **15 h 00** FS se déplace sur plusieurs secteurs pour estimer au mieux l'évènement. FS et YT recherchent le troupeau de vaches entre le marais et la forêt. FS et YT, aidés de Bernard Barraud (apiculteur carcanais venu en renfort), évacuent le petit outillage rangé dans les locaux de la réserve.
- ◆ **16 h 00** Les vaches sont aperçues au bord de l'étang, hors de danger.
- ◆ **16 h 30** Le feu a sauté le canal et enflamme la végétation de la partie S-E du marais. Le Dash 8, accompagné des canadiens CL 145, effectuent leurs premiers largages sur le marais.
- ◆ **17 h 00** YT rejoint son collègue AP chez lui (habitant près de la réserve). L'outillage est mis à l'abri. AP rentre en scène et retourne en forêt avec YT évacuer le tracteur et d'autres outils.
- ◆ **18 h 00** FS a rejoint le poste de commandement mobile (PCM) basé à proximité du Moutchic. FS part en reconnaissance sur le site avec différents chefs de secteurs. FS répond aux premiers journalistes.
- ◆ **19 h 00** FS envoie YT et AP sur le marais pour accueillir et guider les premières unités de pompiers.
- ◆ **19 h 15** YT aiguille les pompiers vers les points d'eau stratégiques disponibles. AP aide les secours concernant la reconnaissance du terrain.
- ◆ **20 h 00 à 23 h 00** FS, YT et AP sont dispersés sur différents secteurs de la réserve. Tous trois restent en permanence en contact téléphonique et relaient le maximum d'informations aux chefs de secteurs. FS effectue en continu des allers-retours entre le PCM et les zones en flammes de la réserve. Les équipes de secours sont parfaitement organisées et combattent le feu tambour battant.
- ◆ **23 h 00 à 00 h 00** YT et AP s'accordent une pause, puis une soupe en guise de repas, à la cabane du marais.

Dimanche 3 juillet 2011... surveillance

- ◆ **00 h 00 à 03 h 30** YT et AP se relaient toutes les 30 minutes pour surveiller d'éventuels départs de feu. Ils restent en contact permanent avec FS. FS est toujours en reconnaissance avec les pompiers, côté forêt.
- ◆ **03 h 30** YT localise un nouveau départ de feu le long du canal des étangs. AP avertit le chef de secteur qui mobilise immédiatement une unité.
- ◆ **04 h 00** YT et AP rentrent chez eux se reposer. FS reste seul.
- ◆ **10 h 00** YT et AP sont de retour sur le site. AP fait le point avec FS. YT va baliser les entrées de la réserve pour interdire à tout public d'y pénétrer.
- ◆ **11 h 00 à 13 h 00** FS et AP restent mobilisés avec les pompiers pour la surveillance et la reconnaissance de terrain.
- ◆ **13 h 00** YT termine son service et rentre chez lui.
- ◆ **14 h 00** FS fait un dernier point avec AP avant de rentrer chez lui. Repos bien mérité après 24 heures.

Nous excuserons notre collègue PG en déplacement ce week-end là. Il rejoindra l'équipe le dimanche soir, vers 21 heures, pour prêter main-forte à ses collègues. La lutte contre le feu se poursuivra ainsi durant sept jours complets, ce qui nécessitera une présence sur le terrain, de jour comme de nuit, du personnel de la réserve.

Colette GOUANELLE
Fédération SEPANSO

EN CHIFFRES

Dans le Monde

A l'heure actuelle, sont menacés :

- 12 % des oiseaux
- 21 % des mammifères
- 30 % des amphibiens
- 25 % des végétaux

Manque de données sur l'état des espèces et leur rôle dans les écosystèmes pour de nombreux groupes, comme les invertébrés et les micro-organismes.

En France

109 espèces de vertébrés menacées sur 972 :

- 35 % des amphibiens
- 32 % des reptiles
- 25 % des poissons d'eau douce
- 24 % des mammifères
- 15 % des oiseaux

Le linéaire de haies est passé de 1.244.100 km en 1975 à 707.600 km aujourd'hui (perte annuelle de 45.000 km entre 1975 et 1987).

Zones humides : la moitié ont disparu depuis 1900 (15 % des oiseaux et 35 % des amphibiens en dépendent).

Prairies naturelles : leur surface a reculé de 4,4 millions d'hectares entre 1970 et 1999.

Consommation d'espaces naturels : plus que la surface moyenne d'un département au cours des sept dernières années.

- **A65** : 10 ha / km + accès, aires de service, gravières... soit, au total, 2.000 hectares pour 150 km.
- **LGV** : 7 ha / km + gares, urbanisation alentour, corridors pour lignes électriques, gravières... soit, au total, 2.000 hectares pour 200 km entre Bordeaux et Toulouse.
- **Un rond-point** : de 0,1 à 1 hectare
- **Cumul des projets de fermes photovoltaïques en Aquitaine** : 10.000 hectares.

SCAP, TVB, ARB, OAFS...

Quels outils pour quelle efficacité ?

Certes, ces créations sont pour la plupart des obligations qui résultent du Grenelle de l'environnement, mais il faut reconnaître la réactivité de notre région face à ce défi qu'est la préservation de la biodiversité.

TVB

Trame Verte et Bleue

La région Aquitaine est une des premières à avoir lancé l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), déclinaison régionale de la TVB dont la mise en place a été décidée dans le cadre du Grenelle de l'environnement afin de stopper l'érosion de la biodiversité, ceci en réduisant la fragmentation et la destruction des milieux naturels (voir SON n° 150).

On commence enfin à s'intéresser à la "biodiversité ordinaire" et pas seulement aux espèces en voie de disparition. On peut regretter que ce document stratégique de planification ne soit pas réellement opposable à tous les projets d'aménagement du territoire (infrastructures, urbanisme...). Il devra seulement être pris en compte dans les documents de planification et projets des collectivités ainsi que dans le cadre des plans d'aménagement du territoire (ex : grands projets d'infrastructure), ce qui ouvre la porte aux dérogations. On nous affirme que l'on veillera à ce que les grands projets de l'Etat, tels que les infrastructures, soient compatibles avec les orientations nationales. On devine malheureusement que ce n'est pas cela qui empêchera de décider la construction des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, pire cause, avec les autoroutes, de fragmentation des milieux naturels. Au mieux, des mesures de compensation seront mises en place, ce qui consiste à protéger des milieux équivalents à ceux

qui seront détruits dans le cadre du projet. En réalité, cela ne compenserait vraiment que si l'on pouvait rendre à la nature des terrains bétonnés ou bitumés. Et ceci ne suffit pas aux aménageurs qui se plaignent de trouver difficilement des terrains de compensation et demandent un assouplissement de la loi.

SCAP

Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres

Son lancement en Aquitaine a eu lieu le 9 juin dernier. Il s'agit également d'un chantier prioritaire du Grenelle de l'environnement. Le renforcement du réseau d'aires protégées a pour objectif de placer au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte (environ 0,6 % du territoire actuellement). On réduirait ainsi les pertes de biodiversité et de géodiversité (patrimoine géologique) à l'échelle nationale, par la création de nouvelles zones réglementées (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et de Géotope, Réserve Naturelle Nationale et Régionale, Cœur de Parc National...) afin de combler les lacunes du réseau actuel.

La première étape, consistant en un diagnostic du réseau actuel d'aires protégées, a permis de faire émerger les priorités d'espèces et d'habitats d'intérêt patrimonial, non protégés jusqu'alors. Une liste de "Projets Potentiellement Eligibles" (PPE) à la SCAP vient d'être proposée pour l'Aquitaine. On y trouve essentiellement des sites Natura 2000,



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

mais pas tous. C'est ainsi que le site de la vallée du Ciron, dont la protection de la hêtraie très particulière et très menacée n'a pas été jugée prioritaire lors de l'élaboration du DOCOB, n'apparaît pas dans cette liste. Espérons qu'il sera possible d'y remédier.

La désignation d'un site comme PPE n'a malheureusement aucune portée juridique. Il faudra attendre la création de nouvelles zones réglementaires (d'ici dix ans) pour appliquer les réglementations qui leur correspondent. Que restera-t-il de la biodiversité dans dix ans ?

ARB et OAFS

Agence Régionale de la Biodiversité et Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage

Le Conseil Régional a réalisé une étude de faisabilité en vue de la création d'une **Agence de la Biodiversité**.

Quatre missions lui seront attribuées : observatoire de la biodiversité régionale, mise en réseau des acteurs concernés, incitation aux bonnes pratiques et valorisation des expériences exemplaires en matière de gestion de la biodiversité, enfin information et sensibilisation.

Ces missions devraient permettre :

- de favoriser les échanges entre les usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, sylviculteurs...), les associations de protection de la nature et gestionnaires d'espaces naturels, les organismes scientifiques et établissements de recherche, les collectivités territoriales, l'Etat et ses établissements publics, les entreprises ;
- de contribuer à la connaissance naturaliste et scientifique de la biodiversité régionale, ainsi qu'à la diffusion de cette connaissance ;
- d'améliorer l'efficacité des politiques et des actions de préservation et de restauration de la biodiversité et leur évaluation ;

- de mieux prendre en compte la biodiversité dans l'économie et l'aménagement du territoire aquitain, ainsi que par les collectivités et les citoyens.

La SEPANSO a été consultée en tant qu'organisme intervenant dans les domaines de la connaissance et de la gestion de la biodiversité.

Afin de permettre à cette agence d'associer tous les acteurs, c'est le statut d'association loi 1901 qui semble la forme juridique la plus favorable à une bonne gestion mais la décision se fait attendre.

L'Etat a de son côté lancé une mission de préfiguration d'un **Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage**.

Il s'agit de réaliser un état des lieux des connaissances régionales sur la faune sauvage en collectant les données existantes détenues par des structures publiques et privées et en les complétant par des données propres. Il est également prévu la mise en place d'indicateurs de biodiversité et de listes taxonomiques à différentes échelles.

On devrait aboutir à la création d'un Catalogue partagé des Acteurs et des Ressources et la centralisation de l'ensemble des données publiques.

Une articulation entre les deux projets (ARB et OAFS) est envisagée. Deux possibilités sont étudiées : soit l'OAFS constituera une instance indépendante qui alimentera l'ARB au même titre que le CBNSA (Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique), soit l'OAFS s'intégrera dans l'ARB, ce que souhaiterait la Région. L'Etat semble réticent.

Ces deux créations sont d'un grand intérêt au regard de la richesse patrimoniale de l'Aquitaine, mais aussi des menaces qui risquent d'accélérer son érosion. Il est urgent d'agir, mais de manière cohérente, ce qui n'est pas évident au regard des projets d'infrastructure actuels. ■

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
109 quai Wilson - 33130 BÈGLES
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

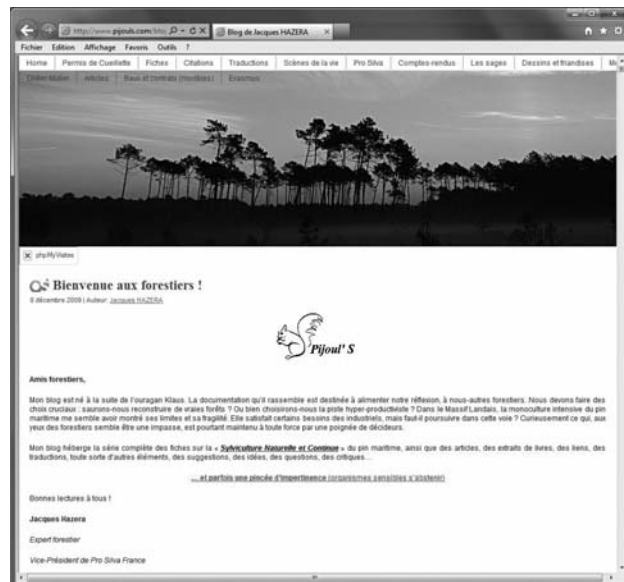
LA COLONNE DES INTERNAUTES

Bienvenue aux forestiers !

La sylviculture naturelle

Jacques Hazera, expert forestier, vice-président de Pro Silva France et amoureux de sa forêt, a créé son blog suite à l'ouragan Klaus qui a décimé une partie de la forêt landaise. Cette catastrophe a révélé la fragilité de la monoculture intensive du pin maritime, ainsi que ses limites : certes cette culture a satisfait les besoins industriels mais faut-il continuer dans cette voie ?

www.pijouls.com/blog



Le blog s'ouvre sur les silhouettes élégantes de pins sur fond de ciel couchant. De nombreux onglets permettent de naviguer : règlement du Permis de cueillette de champignons, Fiches techniques sur la "sylviculture naturelle et continue" (SNC)...

www.pijouls.com/blog/wp-content/uploads/2011/10/La-SNC-Promenade-le-nez-au-vent-Texte.pdf

Cette sylviculture, chère à l'auteur, est proche de la nature. Le sol n'est pas labouré et reste couvert en permanence. Véritable alternative à la monoculture industrielle, cette forêt naturelle respecte les écosystèmes, les paysages, les habitats, les arbres et, au final, le bois.

Une question essentielle, à laquelle répond la SNC et sur laquelle devraient plancher nos décideurs, qui urbanisent à tour de bras les espaces boisés : Garder un arbre ?... L'enlever ?... Pourquoi ?... Cette fiche nous apprend que les arbres participent à la diversité biologique :

- L'arbre de dimension ou de constitution remarquable permet le développement de niches écologiques (arbre creux, arbre à grosses branches, arbre mort, arbre à fourche susceptible de casser et de donner des cavités, arbre à broussins qui porteront des nids d'oiseaux).
- L'arbre sert d'accueil à la flore ou à la faune : lichens, mousses, champignons, insectes, lianes, chauves-souris, tétraonidés dans les bouquets denses ou bas branchus.

En cliquant sur l'écureuil, une magnifique photothèque forestière s'offre à vous, où l'on peut choisir son entrée : Les éléments, Le végétal, L'animal, L'humain... J'ai choisi L'animal, puis Les poils, et je me suis régalée avec les photos de chats ! La photothèque propose également des posters pédagogiques et des cartes postales qu'il est possible d'acheter.

On trouvera aussi sur ce site un exemple d'utilisation de gros bois de belle qualité de pins presque centenaires toujours gaillards et d'un Chêne pédonculé qui a donné une bille de 4 mètres très propre : le 6 février 2011, fut lancée la construction d'un voilier en Pin maritime, chêne et acacia, un bac à voile plus exactement...

www.pijouls.com/blog/jacques-hazera/sylviculture/pin-maritime/2011/02

Chacun trouvera de quoi butiner utilement sur ce blog magnifique. Un petit bémol : il manque un "moteur" afin de faciliter la recherche par mot-clé.

Françoise Couloudou

AIDEZ-NOUS à faire la promotion de **SUD-OUEST** *nature*

Vous êtes médecin, commerçant, responsable d'un lieu accueillant du public... demandez l'affiche ci-dessous et aidez-nous à faire connaître la revue. Merci !

**Et vous ?
connaissez-vous...
la revue**
des associations de
protection de
l'environnement
en Aquitaine

**Soutenez-nous
abonnez-vous !**



SEPANSO
Association reconnue d'utilité publique, gestionnaire de plusieurs Réserves Naturelles Nationales
SEPANSO - 1 rue de Tauzia - 33800 Bordeaux
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Mail : sepanso.fed@wanadoo.fr

Découvrez-la sur Internet www.sepanso.org

DERNIERS NUMÉROS PARUS



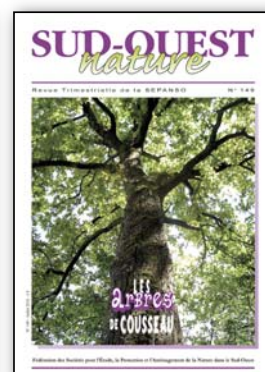
N° 152 - Nucléaire



N° 151 - Le sol



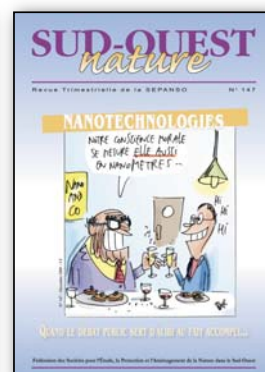
N° 150 - SOS Biodiversité



N° 149 - Arbres Cousseau



N° 148 - Santé



N° 147 - Nanotechnologies



N° 145-146 - 40 ans



N° 144 - Photovoltaïque



N° 143 - Eau



N° 142 - Bassin d'Arcachon

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédacteur en chef : P. Delacroix Comité de lecture et de rédaction :
T. Alezine - P. Barbedienne - S. Bru - F. Couloudou - C. Gouanelle
Mise en page : K. Eysner



Dépôt légal : 4ème trimestre 2011

Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau

Retour en photos sur
l'incendie du 2 juillet 2011



Photos : Karine EYSNER - Pascal GRISSER - Mathieu REVEILLAS - François SARGOS - Léa SARGOS - Yann TOUTAIN